

Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) de Donges Nord - Parc B

Réunion publique du 12 septembre 2018



PRÉFÈTE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

PPRT Donges Nord - réunion publique 12/09/2018

Préambule : présentation de l'équipe projet

Pilote : Préfète
Représentée par la Sous-préfète de St Nazaire

Le Contrôle général des armées : Placé sous l'autorité du ministre des armées

Assure des missions d'inspection, de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation

Et en particulier : **mission
d'inspection des installations
classées de la défense**

→ cas du parc B (propriété État /
défense, exploitation civile SFDM)

La DDTM, issue de la fusion de :

- la direction départementale de l'Équipement (DDE),
- la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF),
- la direction départementale des Affaires Maritimes (DDAM).

**Placée sous l'autorité du Préfet,
elle exerce des missions relevant
de plusieurs ministères
(Écologie, Agriculture, Intérieur,
Logement) et notamment la
prévention des risques naturels et
technologiques**

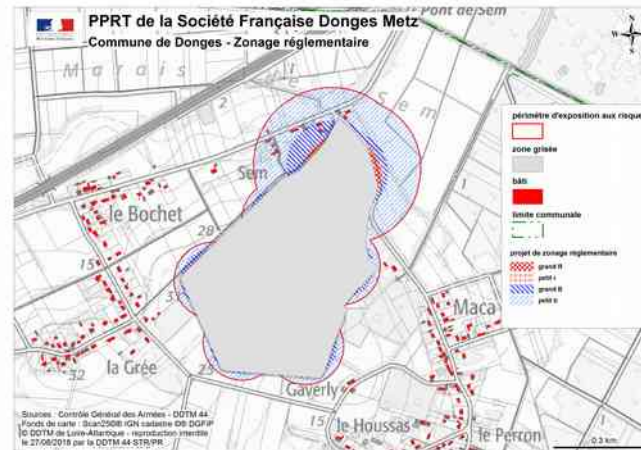
Qu'est-ce qu'un PPRT ?


MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de DONGES

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
mis en œuvre autour des installations du dépôt d'hydrocarbures exploité
par la Société Française Donges-Metz (S.F.D.M.) - Parc B

Règlement



Un règlement...

+ un zonage réglementaire...

... définis autour d'un site industriel sur lequel, en cas d'accident, des effets pourraient être ressentis aux alentours

... qui s'imposent aux documents d'urbanisme (PLU par ex) et définissent des zones pour :

Penser l'avenir :

- interdire les constructions nouvelles dans les zones d'aléa le plus fort
- autoriser certaines constructions nouvelles dans les zones d'aléa le plus faible sous réserve de règles constructives

Résorber le passé :

- prescrire des travaux de protection sur le bâti existant
- dans les zones d'aléa le plus fort : exproprier ou racheter les biens à la demande des propriétaires : CE N'EST PAS LE CAS SUR LE PPRT de Donges - parc B

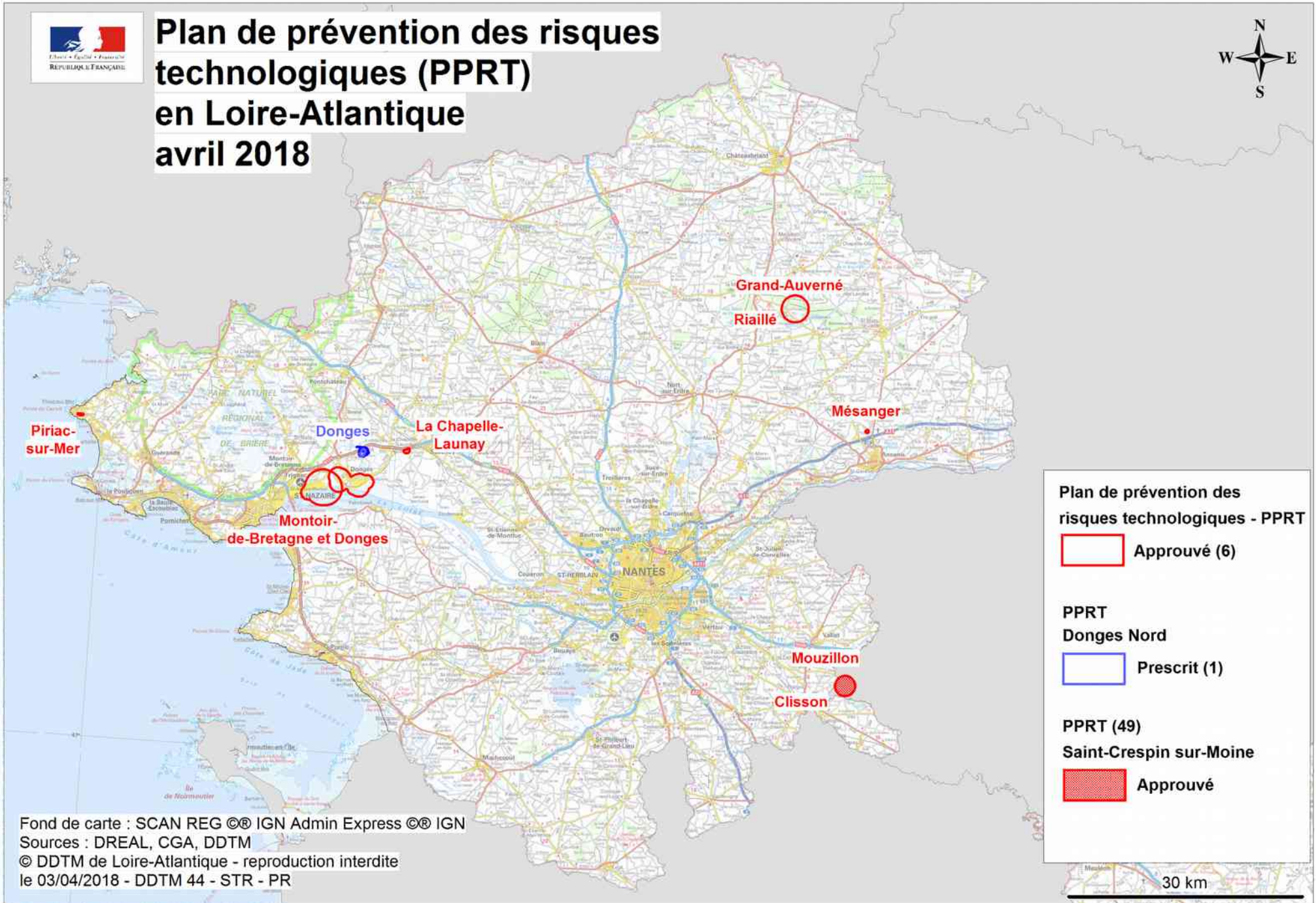

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique



Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) en Loire-Atlantique avril 2018



Plan de prévention des risques technologiques - PPRT

- Approuvé (6)
- PPRT Donges Nord**
- Prescrit (1)
- PPRT (49) Saint-Crespin sur-Moine**
- Approuvé

Fond de carte : SCAN REG © IGN Admin Express © IGN
 Sources : DREAL, CGA, DDTM
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 le 03/04/2018 - DDTM 44 - STR - PR





PPRT de Donges parc B

Activité : Entreprise **SFDM** : dépôt d'hydrocarbures

PPRT prescrit le 06/03/2017

Aléas pris en compte dans le PPRT : **surpression** (souffle d'une explosion) et **thermique**

C'est le risque résiduel, après mise en place d'un certain nombre de mesures pour réduire le risque à la source au maximum

Les différents arcs de cercles du zonage correspondent à la propagation (et l'atténuation) de l'onde de surpression et de l'effet thermique

Quelles conséquences ?
 Le risque de surpression se manifeste essentiellement par des effets indirects provenant de la projection de débris des fenêtres et des vitres.

Mesures prescrites : filmage des vitres ou remplacement par vitrage feuilleté ou changement de fenêtres

5 habitations concernées par la surpression

Une équipe projet qui ne travaille pas seule

Sur toute la durée d'exploitation du site industriel : Commission de suivi de site (CSS)

CSS créée le 18/04/17 (initialement intégrée à la CSS Total – Antargaz – SFDM)

Rôle : cadre d'échange entre l'État, les collectivités territoriales, les riverains, l'exploitant, les salariés, sur le fonctionnement du site industriel et les actions de réduction des dangers tendant à la maîtrise des risques

Réunions : 06/12/17 et 12/09/18

Production et propositions de l'équipe projet

Analyse critique par les « POA », contributions

Elaboration du PPRT

Mise en œuvre du PPRT

Recueil de l'avis du public (enquête publique + 2 réunions publiques)

POA : personnes et organismes associés : exploitant, collectivités, ADZRP, riverains, 2 représentants de la CSS

Réunions : 06/12/17 et 14/03/18 + consultation par courrier

Aléas



PRÉFÈTE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

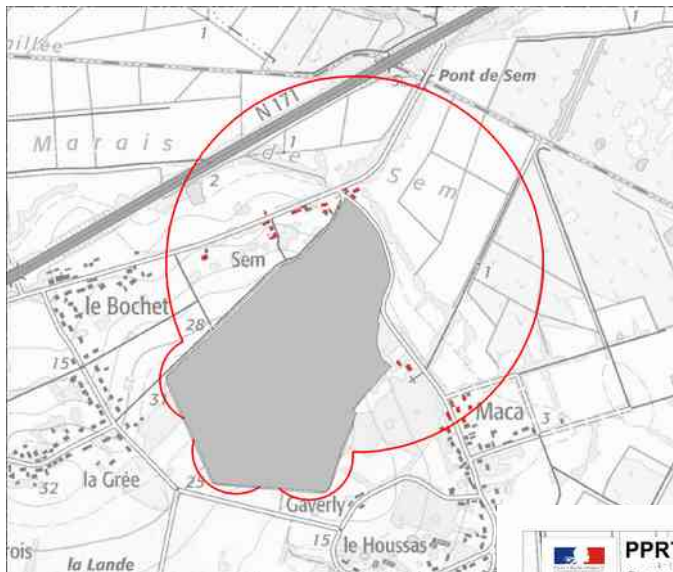
Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

PPRT Donges Nord - réunion publique 12/09/2018

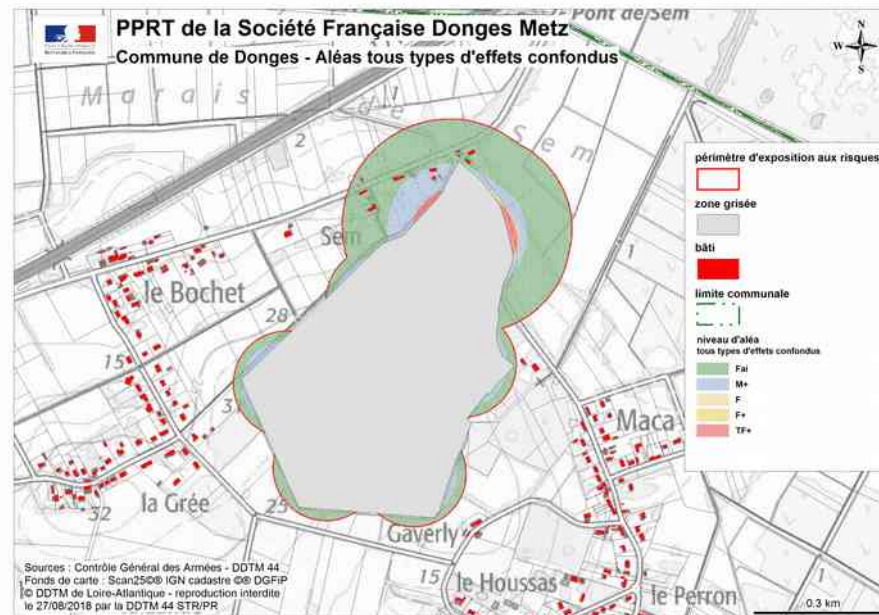
Parc B commune de Donges

1ère étude de dangers (EDD),
fournie par la SFDM
=> périmètre prescrit

=> identification des mesures de maîtrise
des risques après analyse de l'EDD par
l'inspection (CGA) : 2ème EDD



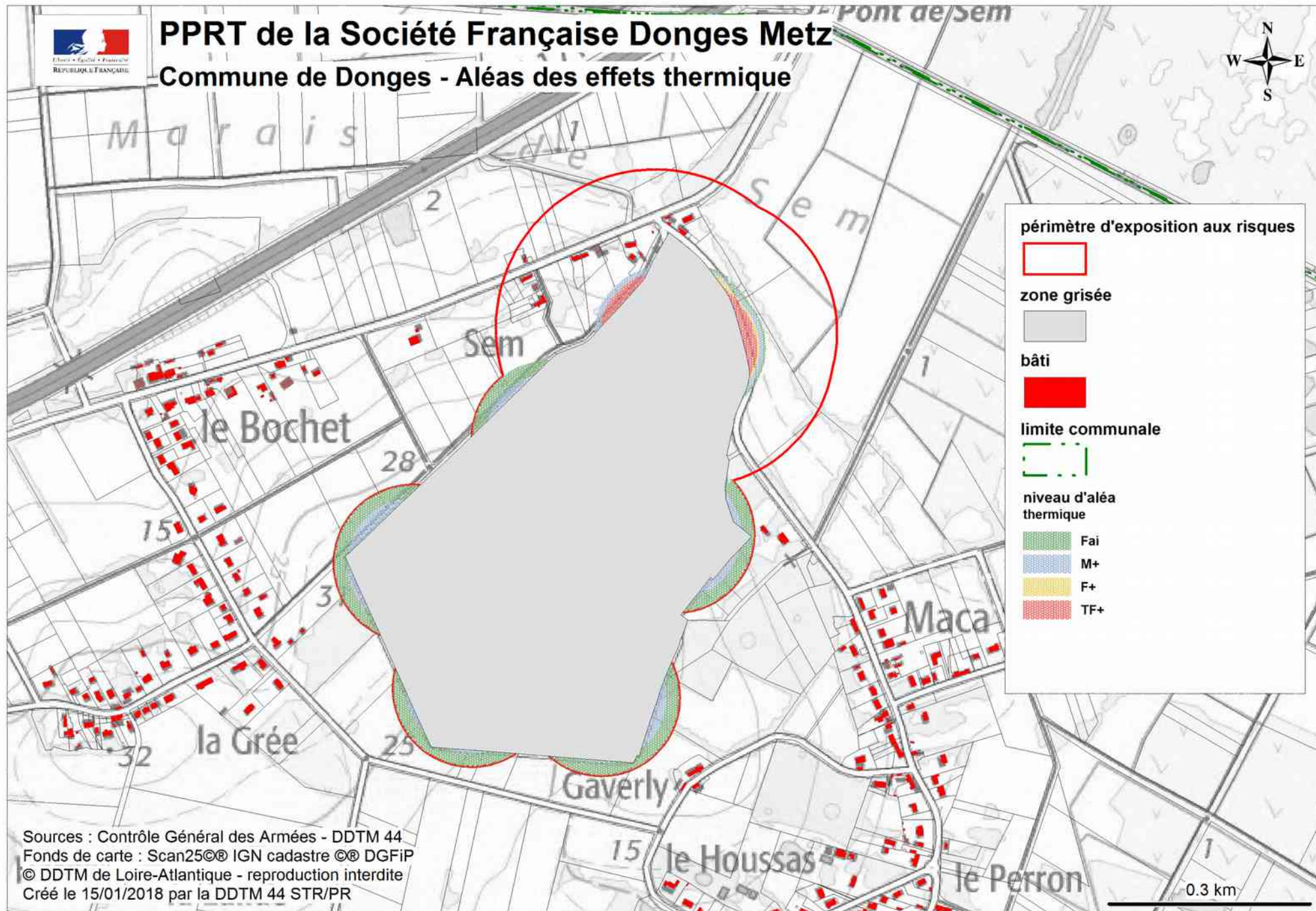
=> aléas tous
types d'effets
confondus :
périmètre d'étude





PPRT de la Société Française Donges Metz

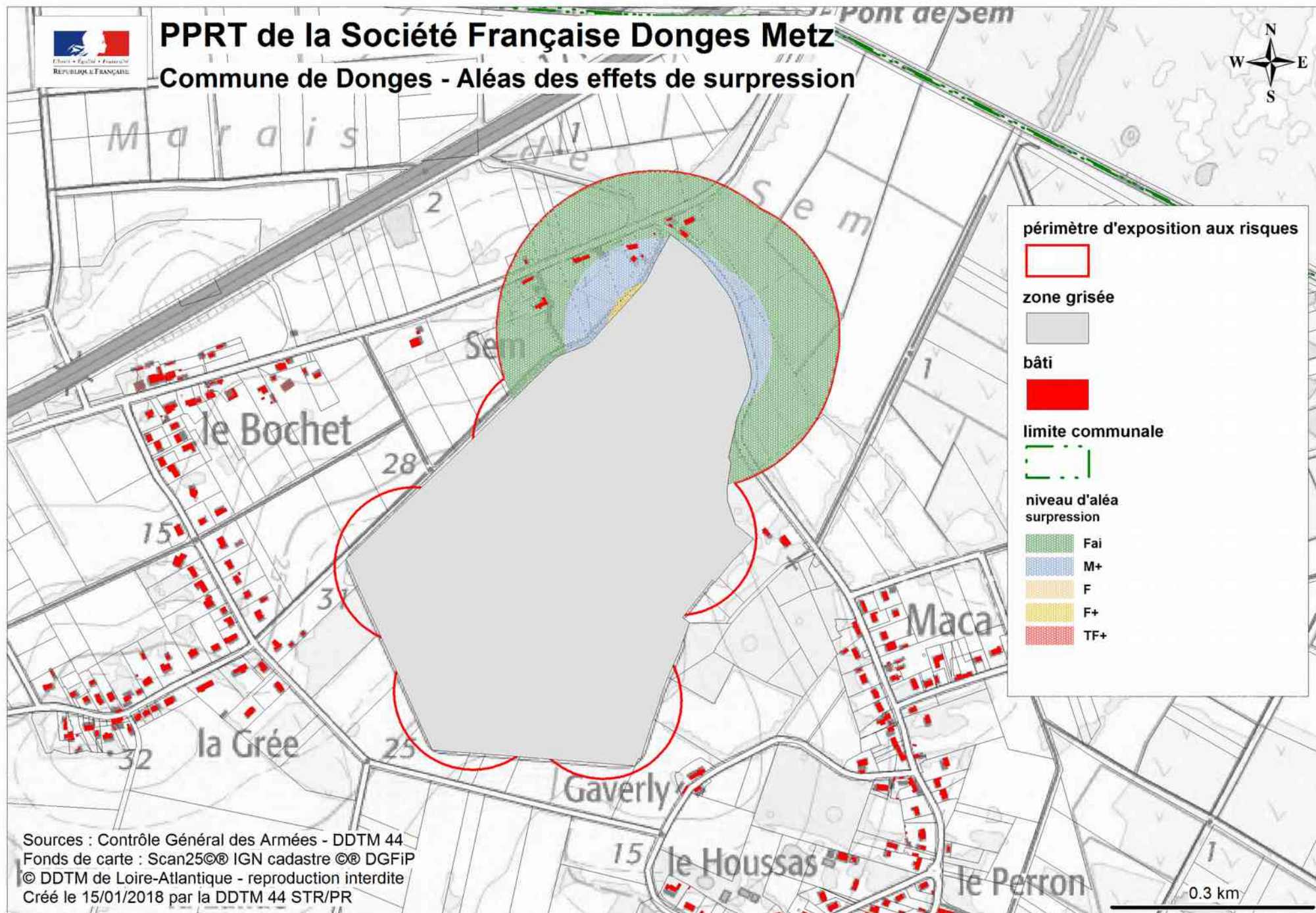
Commune de Donges - Aléas des effets thermique





PPRT de la Société Française Donges Metz

Commune de Donges - Aléas des effets de surpression

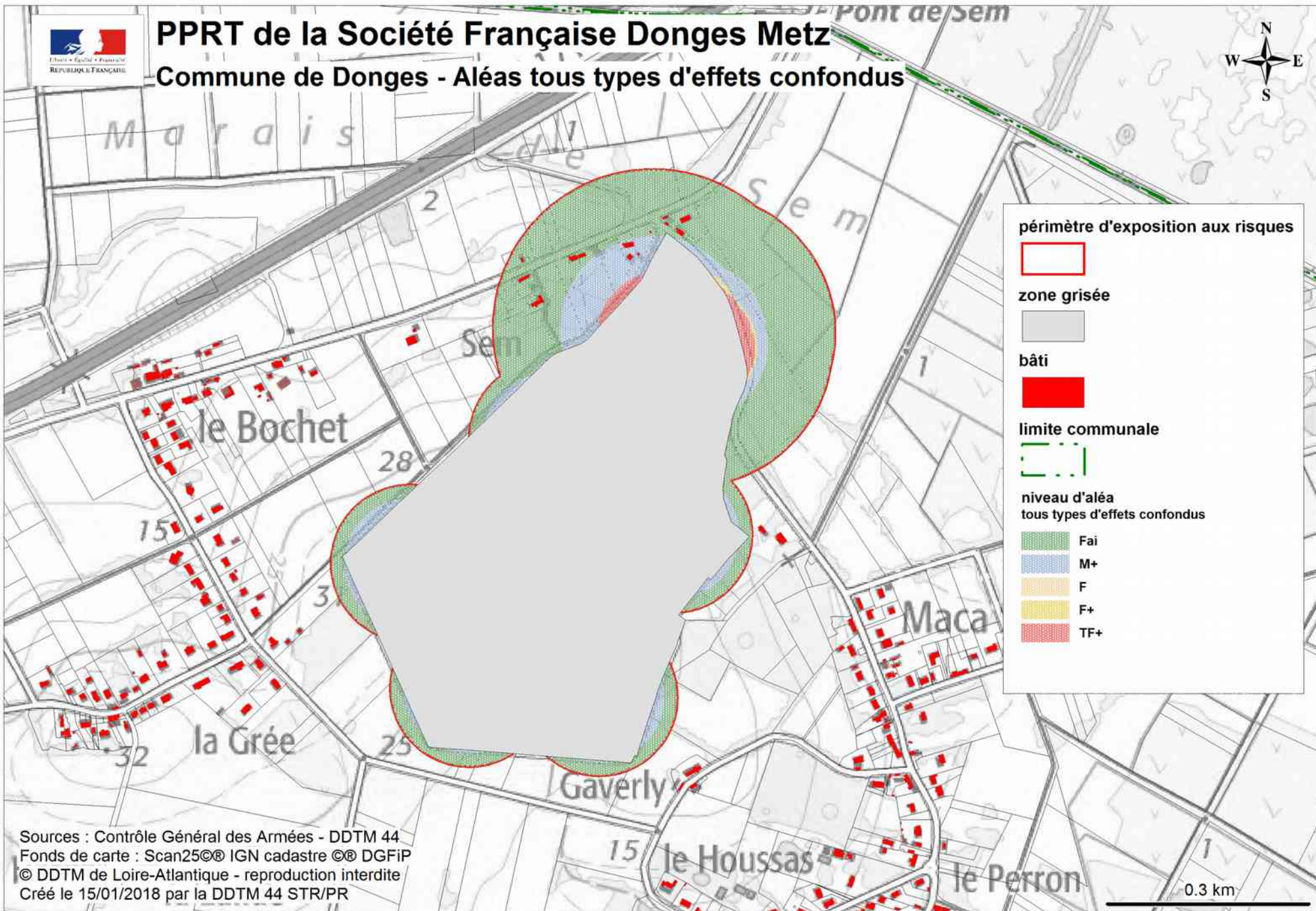


Sources : Contrôle Général des Armées - DDTM 44
Fonds de carte : Scan25©© IGN cadastre ©© DGFIP
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 15/01/2018 par la DDTM 44 STR/PR



PPRT de la Société Française Donges Metz

Commune de Donges - Aléas tous types d'effets confondus



Le zonage réglementaire



PRÉFÈTE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

PPRT Donges Nord - réunion publique 12/09/2018

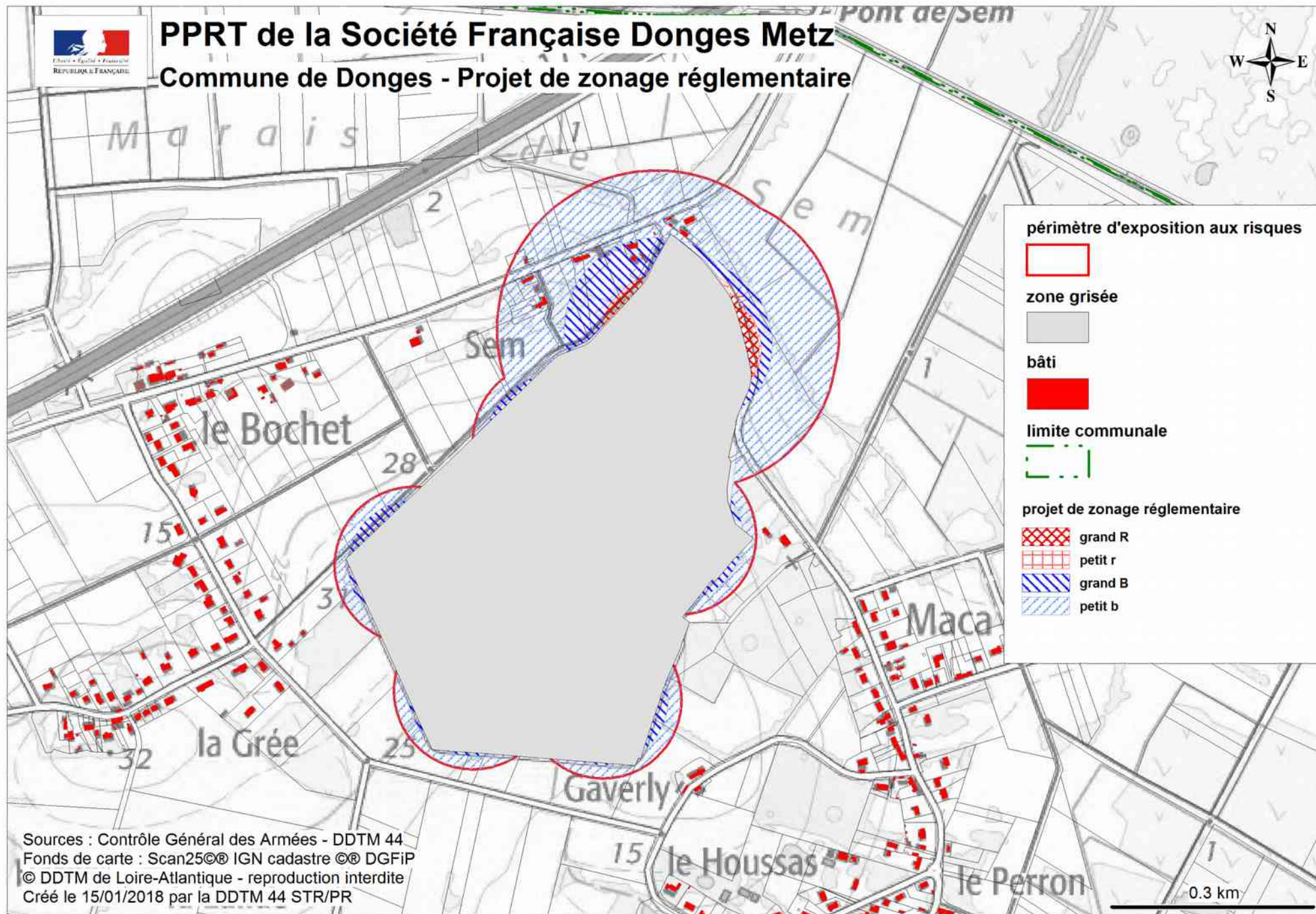
Le zonage réglementaire

- Élaboré en fonction du niveau d'aléa en chaque point
- Pas de secteurs potentiels d'expropriation ou de délaissement possible
- **Secteurs où des travaux de renforcement seront nécessaires et rendus obligatoires**



PPRT de la Société Française Donges Metz

Commune de Donges - Projet de zonage réglementaire



Sources : Contrôle Général des Armées - DDTM 44
 Fonds de carte : Scan25©© IGN cadastre ©© DGFIP
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 15/01/2018 par la DDTM 44 STR/PR

Le règlement



PRÉFÈTE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

PPRT Donges Nord - réunion publique 12/09/2018

Architecture générale (conforme aux instructions nationales)

5 titres :

Titre I : Portée du PPRT - Dispositions générales

Titre II : Réglementation des projets
(=> préparer l'avenir : maîtriser l'urbanisation future)

Titre III : Mesures Foncières (sans objet pour ce PPRT)

Titre IV : Mesures de protection des populations
(=> résorber le passé : prescrire des travaux sur les habitations existantes)

Titre V : Servitudes d'utilité publique (préexistantes)

Réglementation des projets (traitée au Titre II du règlement)



PRÉFÈTE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

PPRT Donges Nord - réunion publique 12/09/2018



PPRT de la Société Française Donges Metz

Commune de Donges - Zonage réglementaire



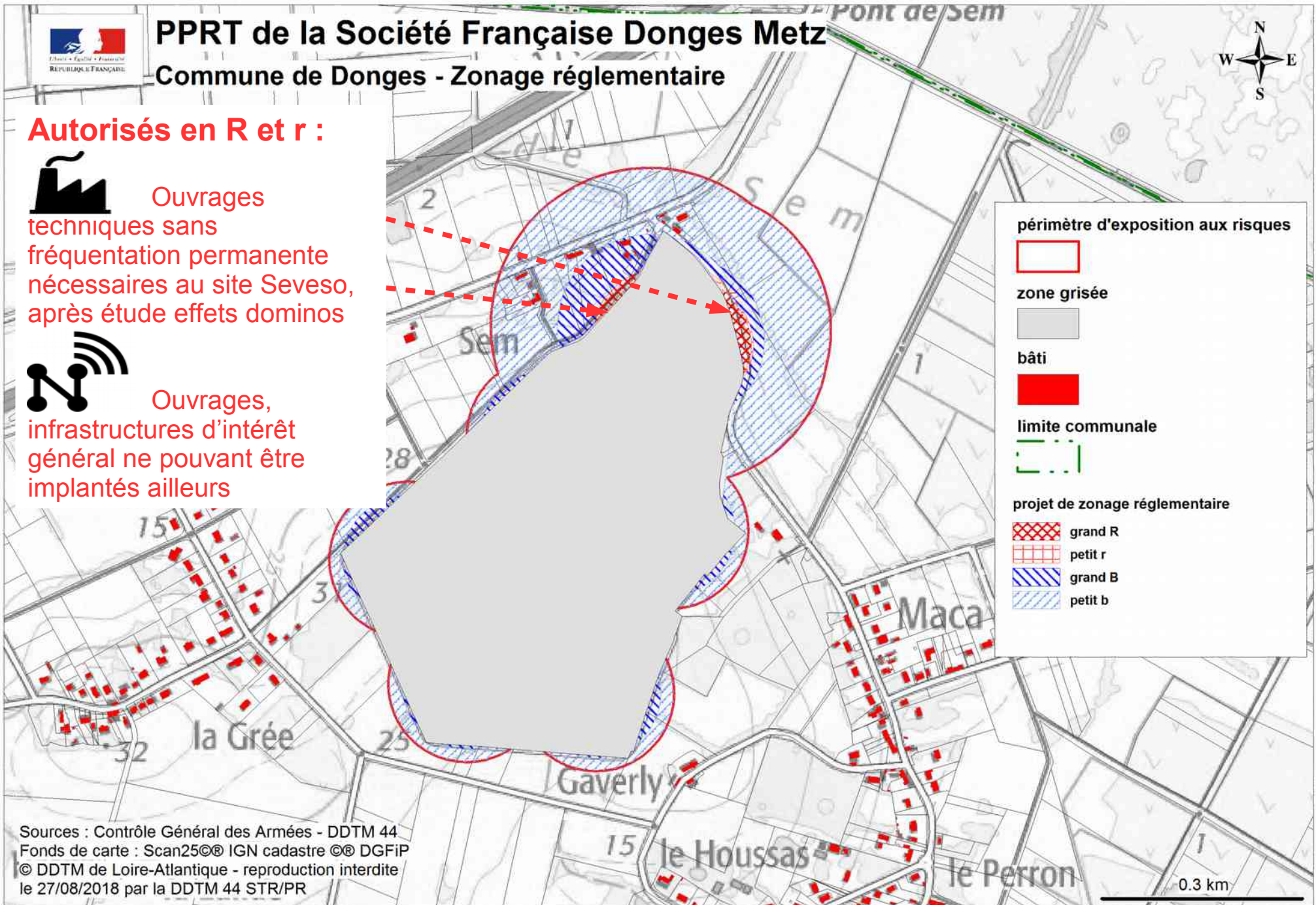
Autorisés en R et r :



Ouvrages techniques sans fréquentation permanente nécessaires au site Seveso, après étude effets dominos



Ouvrages, infrastructures d'intérêt général ne pouvant être implantés ailleurs



Sources : Contrôle Général des Armées - DDTM 44
Fonds de carte : Scan25©© IGN cadastre ©© DGFIP
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
le 27/08/2018 par la DDTM 44 STR/PR

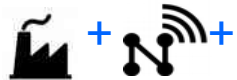



PPRT de la Société Française Donges Metz

Commune de Donges - Zonage réglementaire



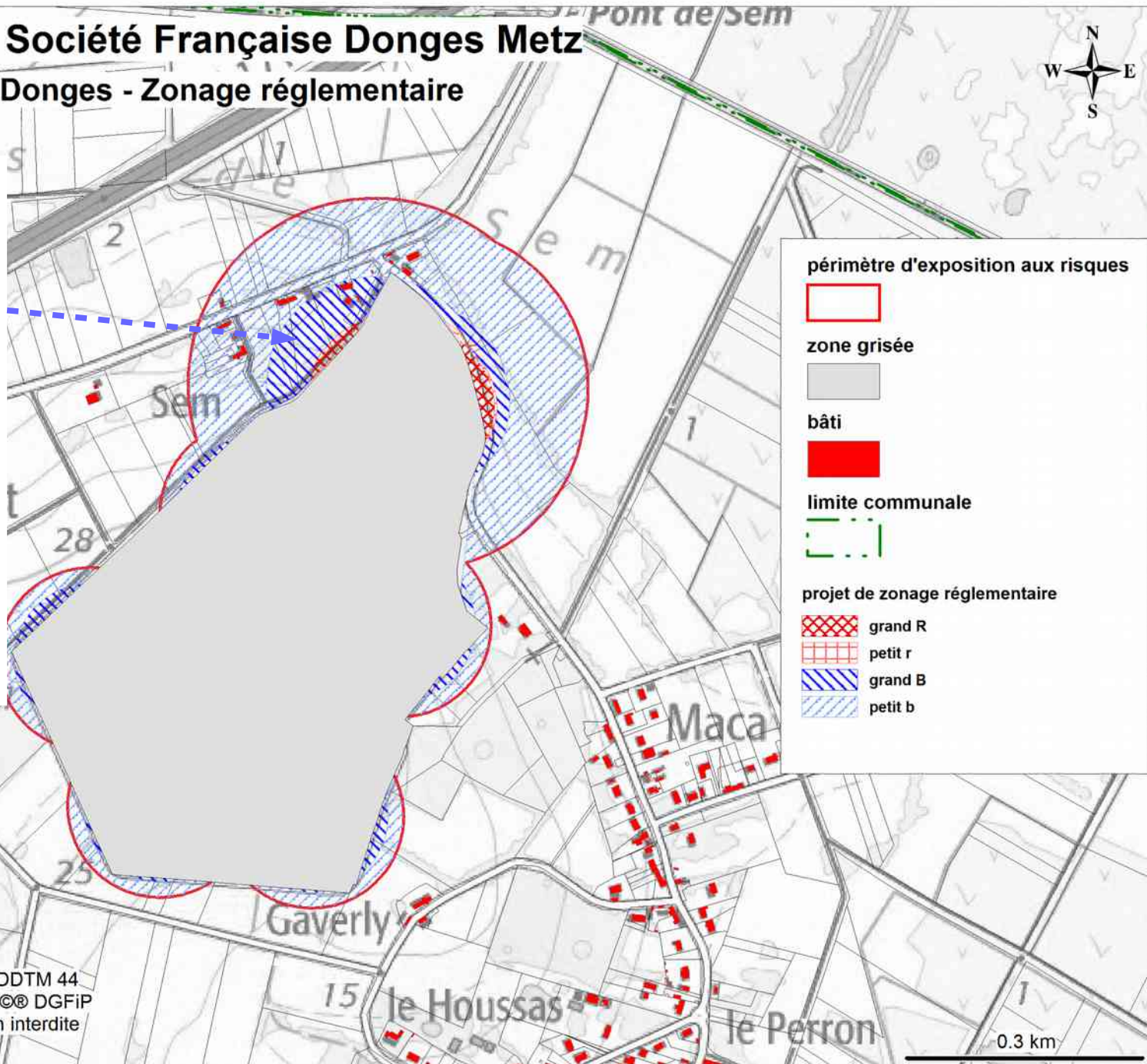
Autorisés en B :




Dépendances et extension des habitations existantes (40 m² max + règles constructives + pas de création de logement)



Constructions nécessaires à la production d'énergie renouvelable, apport de personnel limité



Sources : Contrôle Général des Armées - DDTM 44
 Fonds de carte : Scan25©© IGN cadastre ©© DGFIP
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 le 27/08/2018 par la DDTM 44 STR/PR



PPRT de la Société Française Donges Metz

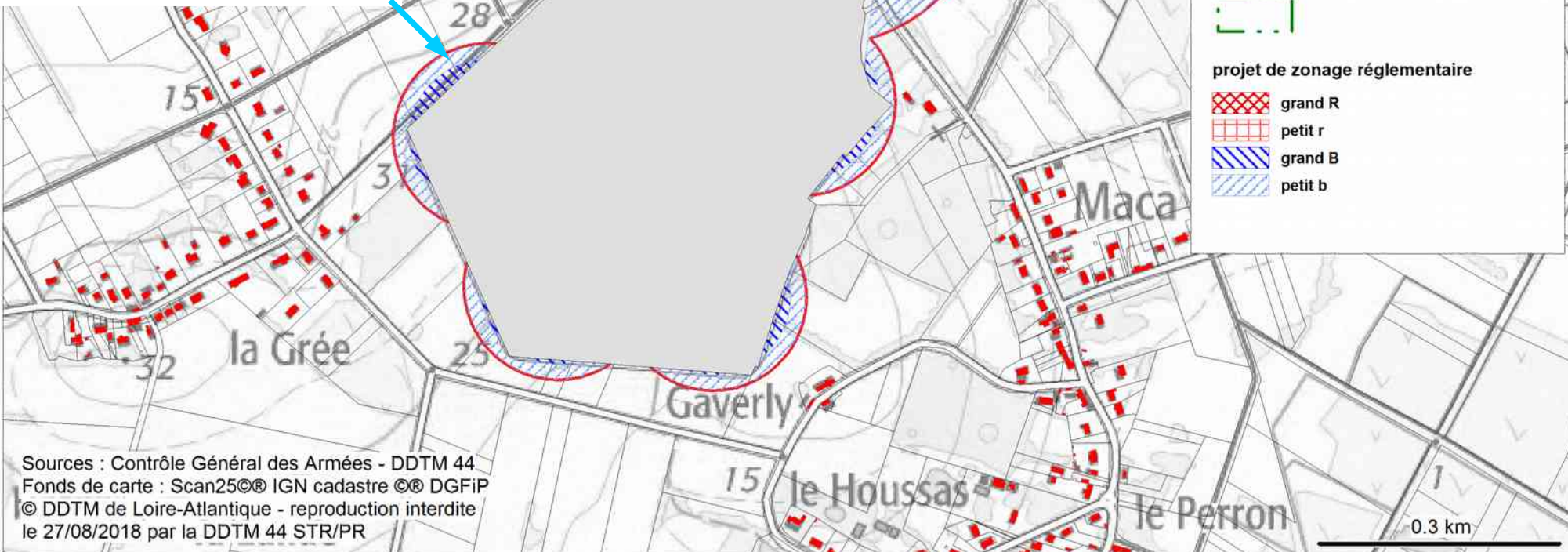
Commune de Donges - Zonage réglementaire



Autorisés en b :
 Constructions de toutes natures sous réserve de règles constructives



Sauf établissements recevant du public difficilement évacuables



Sources : Contrôle Général des Armées - DDTM 44
 Fonds de carte : Scan25©© IGN cadastre ©© DGFIP
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 le 27/08/2018 par la DDTM 44 STR/PR

Mesures de protection des populations (traitées au Titre IV du règlement)



PRÉFÈTE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

PPRT Donges Nord - réunion publique 12/09/2018

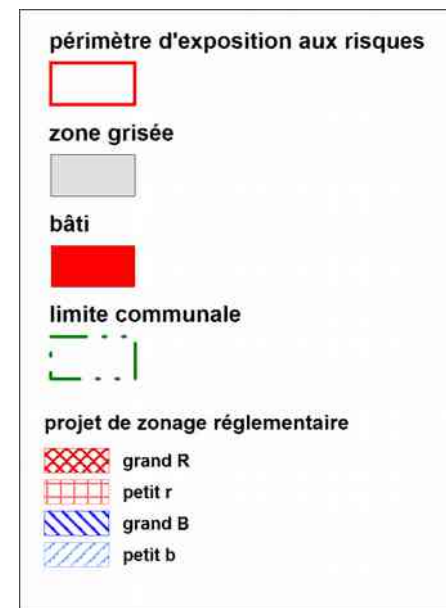
Titre IV - Mesures de protection des populations

→ Mesures relatives à l'aménagement des biens existant à la date d'approbation du PPRT (Chapitre I du Titre IV)

→ Mesures relatives à l'utilisation et à l'exploitation (Chapitre II du Titre IV)



Titre II – zoom sur zone sur zonage réglementaire



Les types de risque à Donges - Parc B

Thermique

Dégagement de chaleur provoqué par un incendie, une explosion ou une réaction chimique



Quelles conséquences ?

Le risque est, comme dans tout incendie, des coups de chaleur et des brûlures sur les personnes, aux 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} degrés.

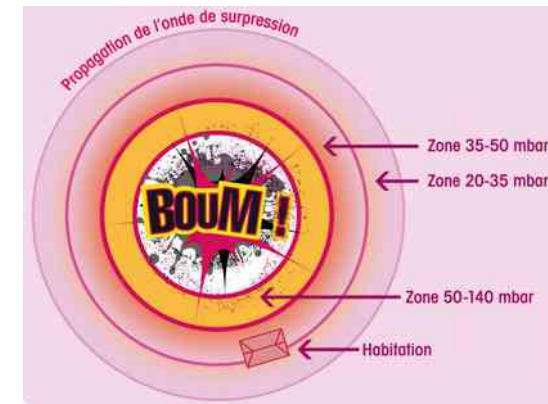
Sous l'effet de la chaleur, les vitres peuvent éclater, les personnes se trouvant alors sans protection, directement exposées au flux de chaleur.

Un logement non protégé peut entraîner la propagation de l'incendie à d'autres bâtiments. La structure du bâtiment peut aussi s'affaiblir et le faire s'effondrer.

Pour s'en protéger :
renforcer son logement (murs, toit, vitrages)
=> pas de logement concerné

Surpression

Souffle d'une explosion



Quelles conséquences ?

Le risque de surpression se manifeste essentiellement par des effets indirects provenant de la projection de débris des fenêtres et des vitres.

Pour s'en protéger :
renforcer les fenêtres

Délai :

- travaux à réaliser dans un délai de 8 ans à compter de la date d'approbation du PPRT

Titre IV - Les mesures relatives à l'aménagement des biens existants

Coût des travaux (principes nationaux) :

- plafonné à 10 % de la valeur vénale des biens, dans la limite de 20 000€
- financés à hauteur de 90 % :
 - 40 % en crédit d'impôt
 - 50 % par l'industriel et les collectivités

Pour le cas de Donges - parc B, la SFDM complète les 10 % restants : démarche volontaire.

Le « post PPRT » de Donges, parc B

Décision du ministère de l'écologie (en charge de l'habitat et des risques) :

Tous les riverains concernés doivent pouvoir être accompagnés techniquement et gratuitement dans leurs démarches de travaux

Mise en place d'un programme d'accompagnement autour du PPRT de Donges, piloté par la CARENE après approbation du PPRT





PPRT de la Société Française Donges Metz

Commune de Donges - Zonage réglementaire



Usages interdits en R et r :



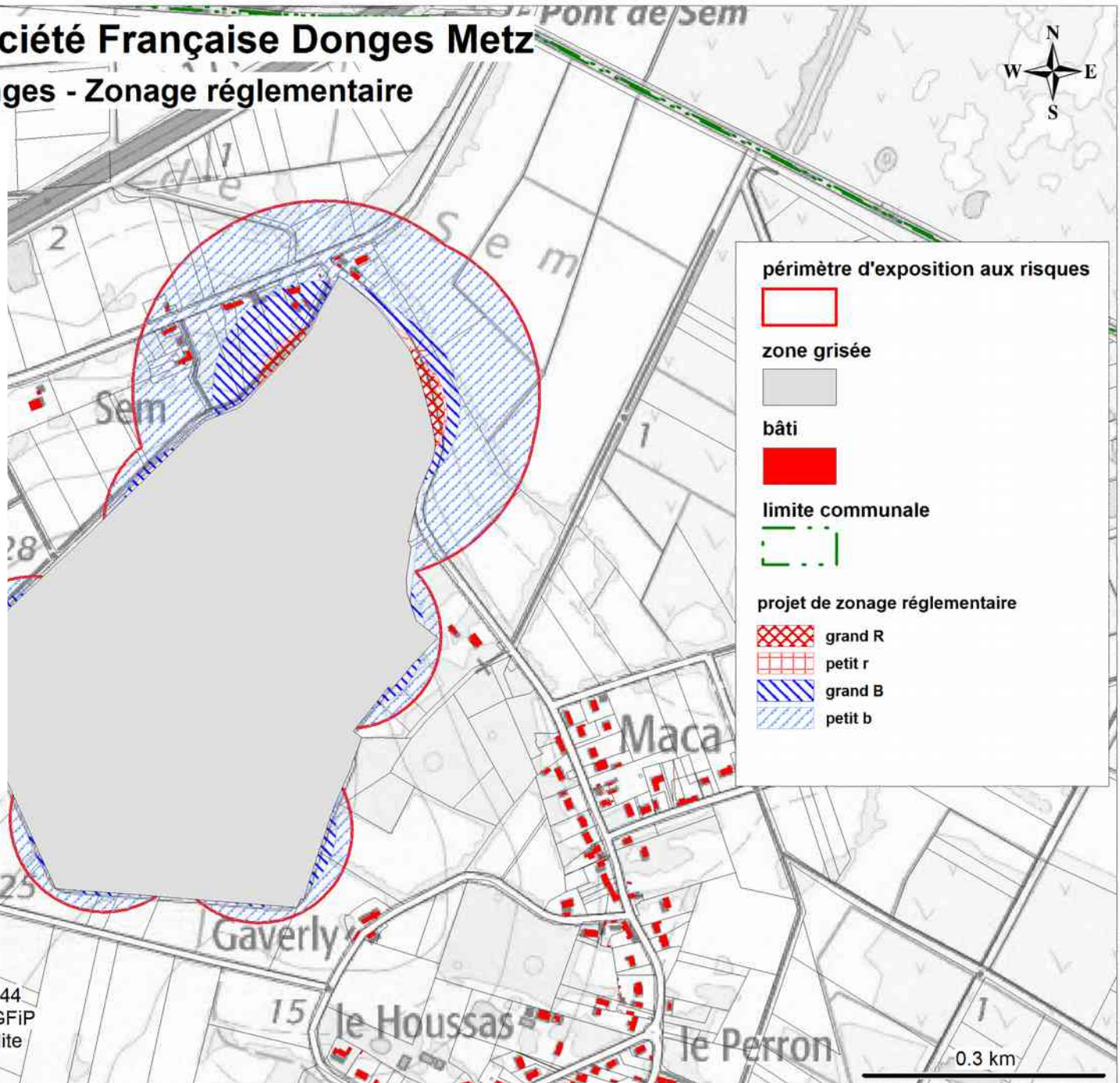
Arrêt et stationnement de structures mobiles (cars, caravanes), implantation de modulaires



Arrêt et stationnement de véhicules de transport de matières dangereuses



Créations d'itinéraires pédestres et voies cyclables



périmètre d'exposition aux risques

zone grisée

bâti

limite communale

projet de zonage réglementaire

- grand R
- petit r
- grand B
- petit b

Sources : Contrôle Général des Armées - DDTM 44
 Fonds de carte : Scan25©© IGN cadastre ©© DGFIP
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 le 27/08/2018 par la DDTM 44 STR/PR



PPRT de la Société Française Donges Metz

Commune de Donges - Zonage réglementaire



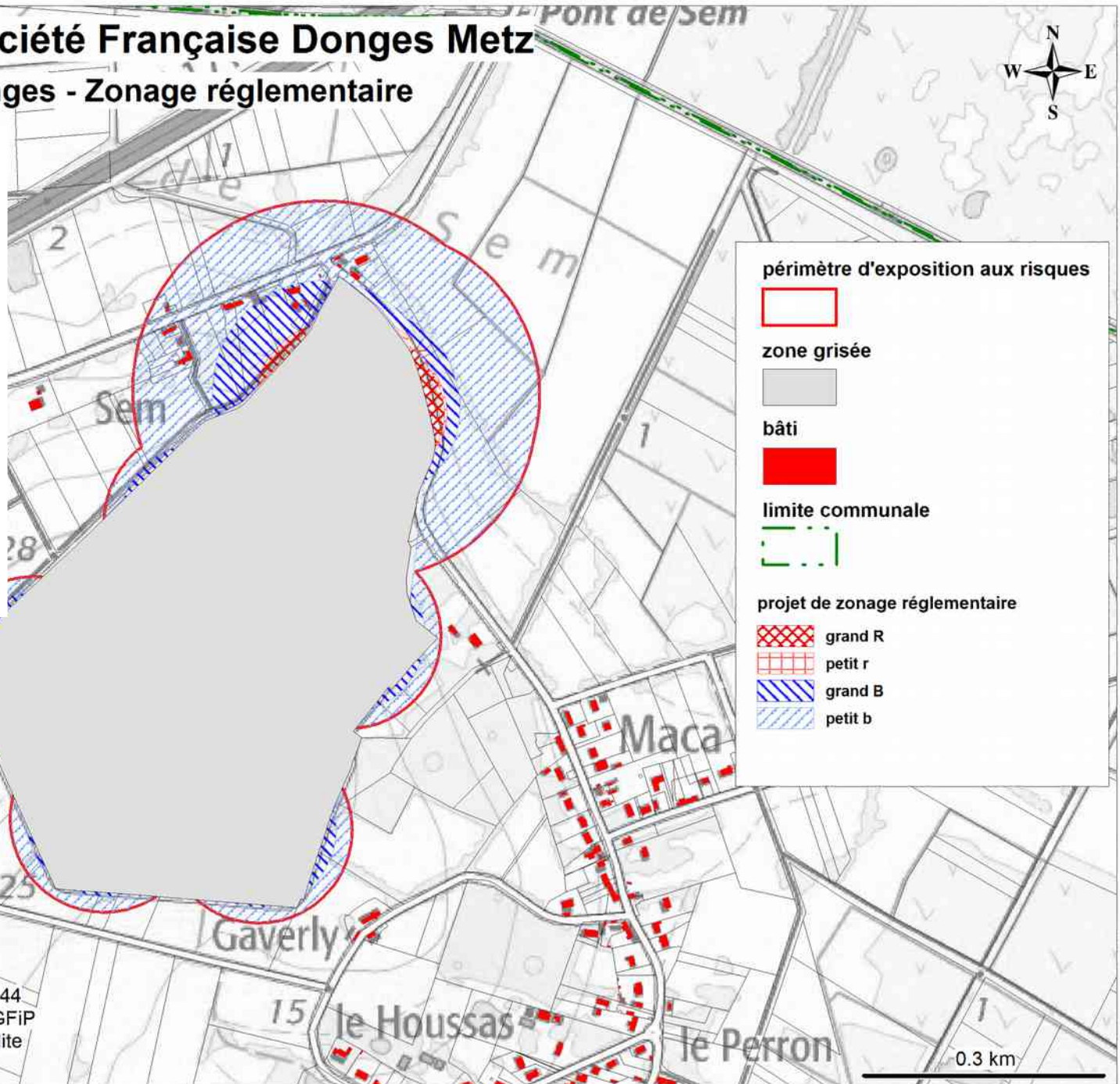
Usages interdits en B et b :



Stationnement de structures mobiles (cars, caravanes), implantation de modulaires



Arrêt et stationnement de cars scolaires et de tourisme en B uniquement



Sources : Contrôle Général des Armées - DDTM 44
Fonds de carte : Scan25©© IGN cadastre ©© DGFIP
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
le 27/08/2018 par la DDTM 44 STR/PR

Le PPRT de Donges, parc B

Prochaines étapes :

- Enquête publique de la mi-octobre à la mi-novembre 2018
- Conclusion de l'enquête : nécessité ou non de revoir le projet de PPRT
- Deuxième réunion publique en janvier 2019
- Approbation du PPRT au 1^{er} trimestre 2019, si les résultats de l'enquête publique sont favorables

Questions



PRÉFÈTE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

PPRT Donges Nord - réunion publique 12/09/2018

Sources et bases de données utilisées

Sources des données / PPRT : CGA (Contrôle Général des Armées)

Bases de données :

- PCI de la DGFIP : plan cadastral informatisé de la Direction Générale des Finances Publiques
- BD TOPO©® et Scan 25©® de l'IGN
- Espaces naturels : DDTM 44 et DREAL Pays de la Loire
- Occupation du sol : CD 44 (2012) Conseil Départemental (+ visite terrain)
- Bus : STRAN (Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne)
- Enjeux particuliers : communes (+ visite terrain)

Annexe :

Enjeux



PRÉFÈTE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

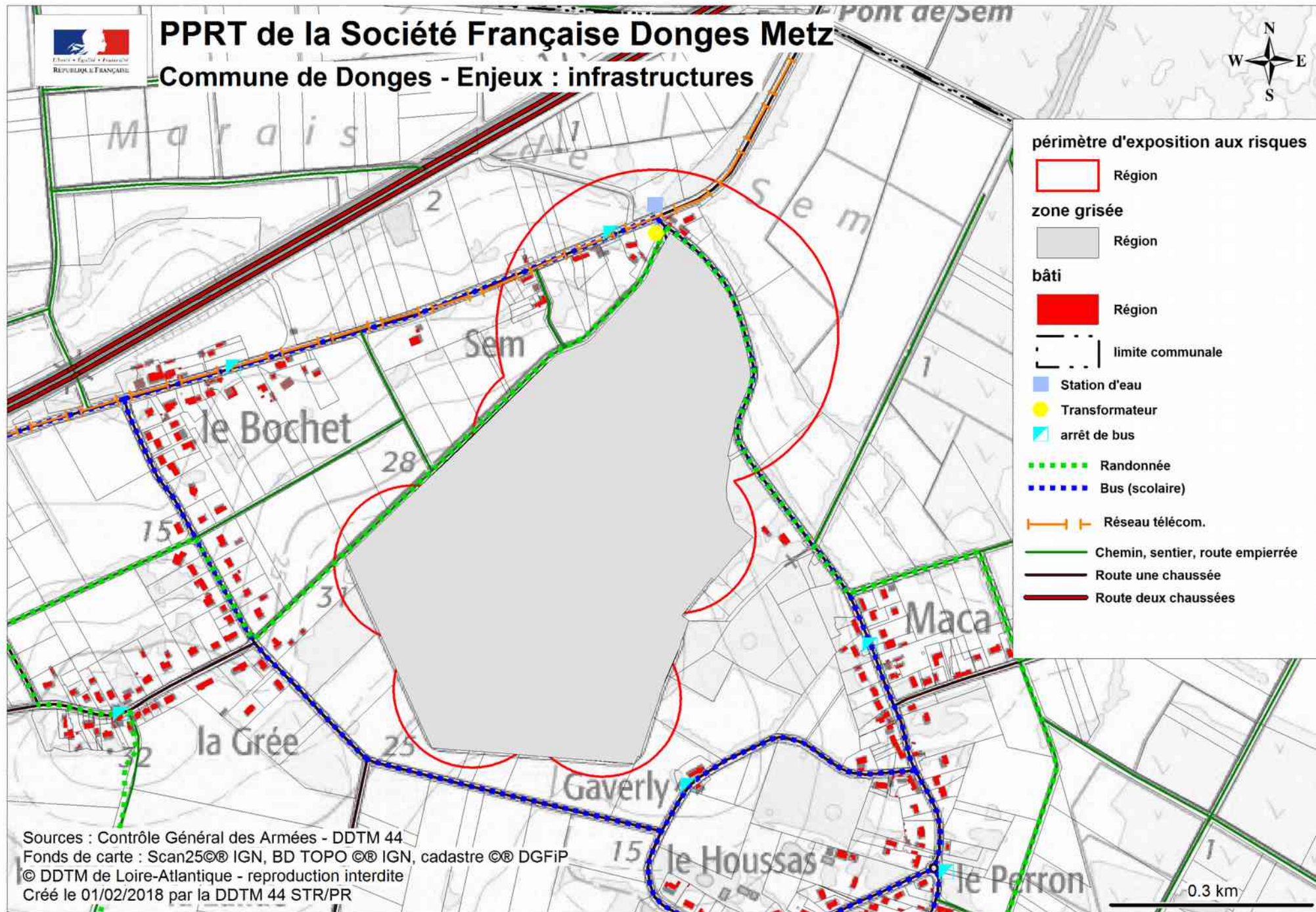
Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

PPRT Donges Nord - réunion publique 12/09/2018



PPRT de la Société Française Donges Metz

Commune de Donges - Enjeux : infrastructures

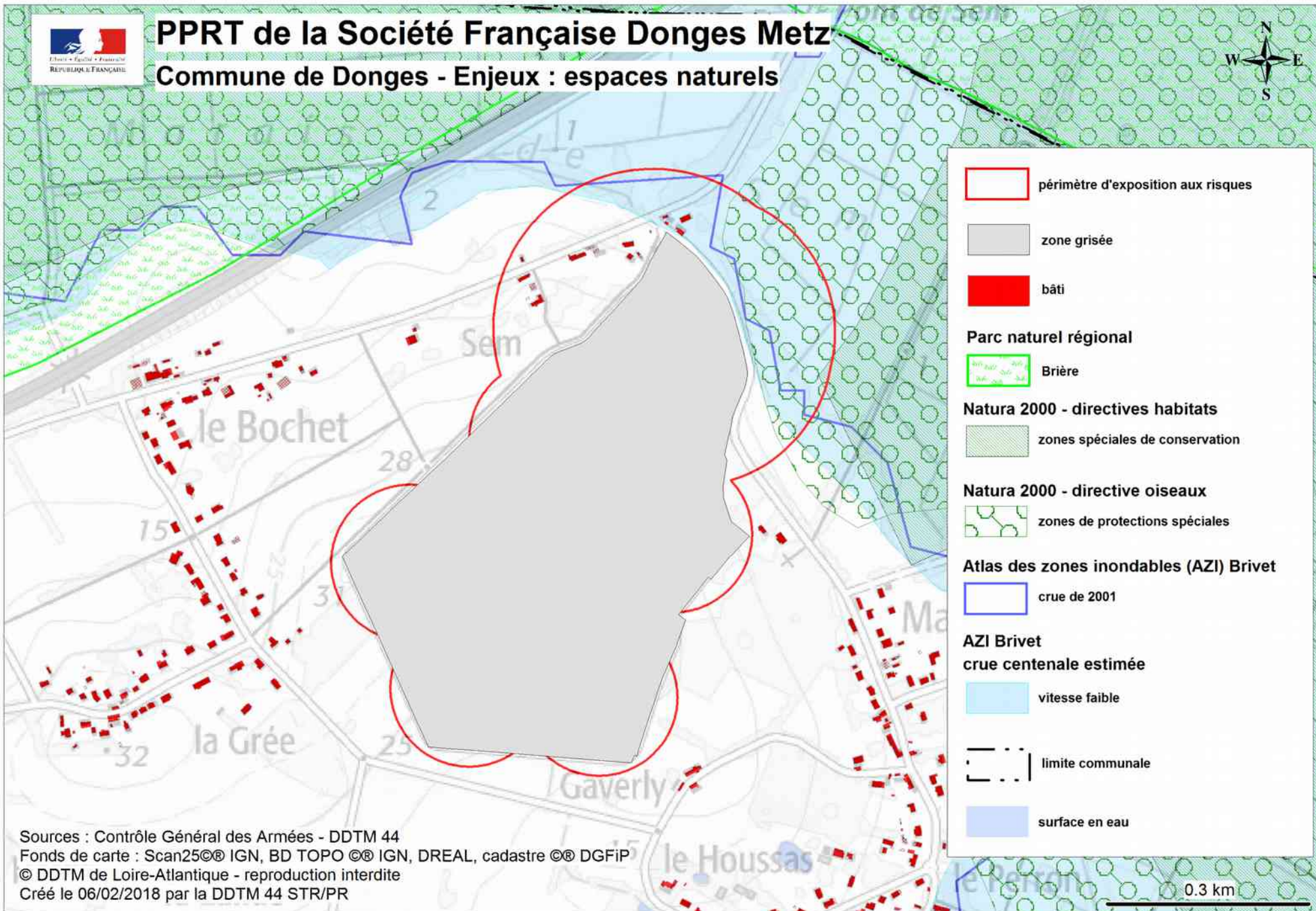


Sources : Contrôle Général des Armées - DDTM 44
 Fonds de carte : Scan25©© IGN, BD TOPO ©© IGN, cadastre ©© DGFIP
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 01/02/2018 par la DDTM 44 STR/PR



PPRT de la Société Française Donges Metz

Commune de Donges - Enjeux : espaces naturels



Sources : Contrôle Général des Armées - DDTM 44
 Fonds de carte : Scan25©© IGN, BD TOPO ©© IGN, DREAL, cadastre ©© DGFIP
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 06/02/2018 par la DDTM 44 STR/PR

0.3 km